

**Objet :** Délibération actant la tenue d'un débat sur l'intérêt pour Sotteville-lès-Rouen de la réalisation d'un Service Express Métropolitain

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- La délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2019, portant sur l'adhésion de la Ville de Sotteville-lès-Rouen à l'association SOS Gares,
- Les études menées actuellement par l'Etat, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie portant sur la mise en place d'un Service Express Métropolitain,
- L'engagement du chef de l'Etat du 27 novembre 2022 pour le développement d'un réseau express ferroviaire dans 10 métropoles françaises,
- Que les enjeux de transition écologique et sociale nécessitent de promouvoir des modes de déplacement énergétiques sobres et structurants à Sotteville-lès-Rouen et à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie,
- Que le développement du train du quotidien, à travers un Service Express Métropolitain répond parfaitement à ces enjeux,
- Que ces politiques publiques sont pleinement articulées avec les autres orientations du territoire en matière de mobilité,

A l'issue des échanges,

Le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat en séance sur l'intérêt pour la Ville de Sotteville-les-Rouen de la réalisation d'un Service Express Métropolitain.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

Luce PANE

## NOTE EXPLICATIVE N°103

**OBJET :** Délibération actant la tenue d'un débat sur l'intérêt pour Sotteville-lès-Rouen de la réalisation d'un Service Express Métropolitain

Le collectif SOS Gares a été créé en avril 2018 et a pour objectif de regrouper des citoyens acteurs de la vie locale, des usagers, des associations, des collectivités locales, dans le but de défendre et promouvoir le service public SNCF. Il s'engage à porter les exigences d'une véritable politique des transports ferroviaires en lien avec la nécessité du développement des transports collectifs, du respect de l'environnement et de la cohésion sociale.

La Ville de Sotteville-lès-Rouen a été présente dès la constitution de l'association, par l'intermédiaire de M. Guillopé, adjoint au maire. Elle a adhéré à l'association en 2019 et lui verse chaque année une subvention.

Par son histoire, Sotteville-lès-Rouen est une ville cheminote. Dès 1843, l'arrivée de la ligne de chemin de fer et l'installation d'une usine de construction de locomotives ont changé de manière déterminante le visage et la sociologie de la commune. Sotteville-lès-Rouen a connu la prospérité grâce au chemin de fer tout comme la désolation des bombardements alliés de 1944, durant lesquels la ville a été en grande partie détruite. Aujourd'hui encore, ce lien très fort perdure, tout comme l'attachement de la Ville de Sotteville-lès-Rouen à sa gare ferroviaire.

Le collectif SOS Gare a élaboré un projet qui prévoit la création d'un Service Express Métropolitain (SEM). Le projet global prévoit la mise en place de trois lignes :

- Ligne A entre Yvetot et Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Cette ligne est déjà existante mais propose un arrêt à Tourville-la-Rivière et Cléon.
- Ligne B entre Clères et Serqueux, où les voies existent, seuls des aménagements sont à prévoir.
- Ligne C entre Rouen et Elbeuf. En découpant le projet en plusieurs étapes, il est possible d'aménager et d'améliorer la ligne de Rouen Saint-Sever à Elbeuf-Ville.

Les deux premières lignes pourraient être mises en place dans des délais relativement rapides. La Ville de Sotteville-lès-Rouen et sa gare font partie du projet de ligne A du Service Express Métropolitain.

Ce Service Express Métropolitain bénéficierait d'un cadencement élevé avec un train toutes les demi-heures de 5h à 23h.

Aujourd'hui, un large consensus existe autour de ce projet et l'Etat, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie ont lancé des études au mois de juin 2022.

Les enjeux du report des usagers du mode routier vers le mode ferroviaire sont multiples : qualité de l'air, baisse des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la congestion automobile, occupation de l'espace, gain de pouvoir d'achat pour les ménages ...

Ce développement du ferroviaire est pleinement articulé avec les autres orientations du territoire en termes de mobilité : développement des modes doux, plan vélo ambitieux, développement d'une Zone à Faibles Emissions avec un régime d'aide important,

augmentation de l'offre de transports en commun (+ 10%) et notamment à Sotteville-lès-Rouen, développement du covoiturage ...

Toutes ces raisons plaident pour la réalisation d'un Service Express Métropolitain desservant la gare de Sotteville-lès-Rouen, et l'intégration de notre territoire aux 10 métropoles évoquées par le chef de l'Etat le 27 novembre 2022 pour déployer un réseau express métropolitain.

La présente délibération sera transmise à la Métropole Rouen Normandie et à l'association SOS Gares.